

8 avril 1981 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Réponses de M. Valéry Giscard d'Estaing au questionnaire de "Papeterie" sur la situation de l'industrie du papier, mercredi 8 avril 1981.

Question : plusieurs pays étrangers estiment que les accords de 1972 conclus avec la Communauté économique européenne incluent l'effacement de l'industrie papetière française devant leurs produits.

- Dans quelle mesure estimez-vous cette interprétation comme valable ?
- Dans le cas contraire, comment entendez-vous aider cette industrie à se préparer au choc de l'ouverture totale des frontières le 1er janvier 1983 ?

Réponse : Vous évoquez au premier rang de vos préoccupations les accords de 1972. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'accords conclus en 1972 entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. et au terme desquels serait établi à compter du 1er janvier 1984, un régime de droits de douane nuls sur les produits papetiers en provenance de pays comme l'Autriche, la Finlande, l'Irlande, la Norvège, la Suède ou la Suisse.

Je voudrais préciser que ce désarmement tarifaire n'atteindra pas brutalement l'industrie papetière française. Et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, cette mesure s'inscrit dans la logique d'un mouvement d'abaissement progressif des droits de douane dans ce secteur depuis 1972. A l'heure actuelle leur montant va de 1 à 5,2 %.

Je rappellerai également que douze produits de grande consommation bénéficient d'ores et déjà de contingents à droits nuls. On peut remarquer (d'ailleurs) que lorsque les tonnages importés dépassent les plafonds autorisés - dans les cas notamment où la production française ne peut suffire à répondre à la demande - la profession papetière française ne réclame pas systématiquement le rétablissement des droits.

Enfin, la concurrence la plus dangereuse pour l'industrie papetière française et communautaire vient beaucoup plus de l'Amérique du Nord que des régions scandinaves, dont les conditions de production (coûts du bois et de l'énergie) sont assez proches des nôtres. L'industrie française pourrait en conséquence s'orienter, dans certains cas, vers une coopération avec les Scandinaves qui eux aussi sentent peser la menace américaine.

Question : Certains stratèges préconisent la concentration des entreprises papetières françaises, c'est-à-dire la disparition des moins importantes au profit des groupes les plus puissants.

- Partagez-vous cette manière de voir ?
- Comment doivent, à votre avis, se situer les petites entreprises vis-à-vis des plus fortes ?

Réponse : En ce qui concerne la taille des entreprises papetières françaises, il faut être mesuré dans ses appréciations. La grande dimension présente à l'évidence des avantages certains. Mais l'avenir n'en réserve pas moins une place importante aux entreprises moyennes et petites compte tenu des atouts dont elles disposent sur de nombreux marchés.

Il est certain que pour produire des papiers de masse dans des conditions compétitives, des investissements de plus en plus lourds sont nécessaires (dans une proportion d'environ 3 F pour 1 F (chiffre d'affaires)). Ces investissements nécessitent eux-mêmes des financements importants. Il a donc de bonnes raisons à l'accroissement de la puissance de certains groupes. Les risques du gigantisme ne doivent toutefois pas être sous-estimés. La taille peut avoir des effets induits négatifs : frais généraux accrus, fragilité plus grande, adaptation plus difficile aux nouvelles conditions du marché. C'est ainsi que dans plusieurs secteurs, les entreprises petites ou

conditions du marché. C'est ainsi que dans plusieurs secteurs, les entreprises petites ou moyennes sont à même d'obtenir de bons résultats. La concentration n'est donc pas une fin en soi. C'est ce que l'on constate surtout dans les secteurs à très haute valeur ajoutée, où les commandes se font sur de petites quantités, et requièrent une grande souplesse de réponse. Par ailleurs, j'attire votre attention sur le procédé de la "bi-vis" dont le développement est encouragé depuis plusieurs années par les Pouvoirs Publics. Sa commercialisation interviendra dès 1982 et il permettra aux papetiers non intégrés de produire dans de bonnes conditions une partie de leur pâte et de renforcer ainsi leur autonomie.

Question : L'une des plus grosses difficultés des entreprises papetières petites ou grandes consiste à rassembler les capitaux nécessaires à la modernisation de leurs équipements.

- Comment prévoyez-vous ce financement ?
- Comment pensez-vous établir l'égalité de ses coûts avec ceux des pays concurrents ?
- Comment jugez-vous des investissements étrangers dans ce secteur ?

Réponse : Comme vous le savez, l'industrie papetière est une industrie lourde. Pour aider les entreprises françaises à réaliser les investissements nécessaires, le gouvernement a décidé en 1977 de mettre à leur disposition 1 500 millions de francs sous forme de prêts à conditions privilégiées. Ces prêts sont accordés moyennant un niveau minimum d'autofinancement (et s'accompagnent de financements bancaires).

De 1977 à 1980, la moitié environ des crédits a été consommée aussi bien par des groupes que par des entreprises petites ou moyennes, et les demandes continuent à être examinées avec bienveillance.

En ce qui concerne les investissements étrangers en France, ils peuvent être l'occasion d'une coopération fructueuse entre un partenaire étranger et un partenaire français. Mais, bien entendu, dans le secteur de la papeterie comme dans tous les autres secteurs industriels, il appartient aux industriels eux-mêmes, avec le soutien des pouvoirs publics, de tout mettre en oeuvre pour que ce soit les Français qui investissent. Et il n'est, naturellement, pas question d'accepter des investissements qui risqueraient de mettre en péril une partie des papetiers français.

Question : La modernisation des entreprises industrielles conduit à la modification des structures de l'emploi : elle engendre la modification des postes de travail, et la réduction des effectifs.

- Comment estimez-vous devoir parer à ces deux conséquences ?

Réponse : La modernisation de l'industrie papetière et la mise en application de nouvelles techniques s'accompagnent de modifications dans la structure de l'emploi, notamment dans le sens d'une meilleure qualification. D'où l'importance particulière de l'effort d'adaptation et de formation. De ce point de vue, la France s'est dotée d'un appareil spécifique de formation d'ingénieurs et de techniciens, avec en particulier l'École papetière de Grenoble.

L'amélioration de la compétitivité résultant du progrès technique et de l'automatisation des équipements doit permettre à la papeterie française de progresser dans les marchés traditionnels et nouveaux et, par conséquent, de compenser le moindre emploi pouvant résulter de l'accroissement de la productivité.

Enfin, dans la production papetière, comme dans les autres secteurs industriels, l'État intervient naturellement avec l'ensemble des instruments de la politique de l'emploi pour faciliter les transitions et favoriser les reconversions nécessaires.

Question : De plus en plus, la mise au point de produits originaux est l'une des conditions de la percée sur les marchés internationaux.

- Comment pensez-vous aider les entreprises françaises à développer de telles innovations ?
- Considérez-vous l'effort actuellement réalisé par l'ANVAR comme suffisant par rapport à ce qui se développe dans les autres grands pays industrialisés ?

Réponse : La capacité d'innovation d'une industrie exprime son aptitude à maîtriser l'avenir.

Dans ce domaine, malgré les succès remportés par nombre d'entreprises françaises, je considère que l'effort de recherche accompli ne peut actuellement être considéré comme pleinement suffisant si on le compare aux budgets de recherche des grandes sociétés américaines ou scandinaves.

Dans le souci d'intensifier cet effort, j'attache une importance toute particulière aux conventions

passées par la DGRST sur l'enveloppe "filère bois" (10 MF environ) qui bénéficie largement au papier  $\pounds$  et surtout à l'intervention de l'ANVAR, qui a mis en place dès 1980 une vingtaine d'aides à l'innovation (pour 20 MF environ) dans le secteur des pâtes et papiers, bénéficiant souvent d'un taux d'aide particulièrement élevé. J'ajoute que ces actions sont souvent conduites en liaison avec le cadre de recherche collective que constitue le Centre technique du papier.

Question : En conclusion : considérez-vous-la filère papier comme d'intérêt national ?

Réponse : La "filère papier" revêt à l'évidence un intérêt national pour plusieurs raisons. Parce qu'elle représente plus de 100 000 emplois  $\pounds$  parce qu'elle utilise des matières premières nationales : bois et vieux papiers  $\pounds$  pour l'importance de son chiffre d'affaires (35 milliards)  $\pounds$  enfin pour ses capacités d'exportation, en matériel et en produits finis (en 1980, 20 % de la production de papier non transformée a été exportée).

C'est pourquoi je considère que les efforts qui ont été engagés ces dernières années devront à l'avenir être poursuivis avec constance et méthode. Dans le domaine de la papeterie, comme dans tous les autres secteurs industriels, l'avenir à long terme doit être préparé par un intense effort d'innovation, de créativité et de productivité.